

PRÉFET DE LA VENDEE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire

Division territoriale des risques technologiques
Unité territoriale de La Roche sur Yon

Vos réf. : n° 2013/1434
Dossier n°85/1434
Affaire suivie par : Dominique PHARISIEN
dominique.pharisien@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 51 47 76 00 – Fax : 02 51 47 76 10

La Roche sur Yon, le 17 février 2014

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le préfet de la Vendée
Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
Bureau du tourisme et des procédures
environnementales et foncières
Section des installations classées (ICPE)

Objet : SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO – Installation d'entreposage, de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage à Fontenay le Comte.

La SARL CAMBOUI RECYCL'AUTO bénéficie d'un arrêté portant agrément n°09-DRCTAJE/1-28 du 13 janvier 2009 pour l'entreposage, la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage, 20 impasse Charles Louis Largeteau à Fontenay le Comte

L'arrêté ministériel du 15 mars 2006 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU a été modifié par l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 et plus particulièrement le cahier des charges joint à l'agrément délivré à l'exploitant d'un centre VHU.

La circulaire du 27 août 2012 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 mai 2012 relatif aux agréments stipule que « pour les agréments en cours de validité au 1er juillet 2012 le passage en CODERST n'est pas obligatoire puisqu'il ne remet pas en cause la validité de l'agrément déjà délivré (la date de fin d'agrément reste inchangée) mais uniquement de la mise à jour du cahier des charges par rapport à la nouvelle réglementation ; en revanche l'exploitant doit fournir un dossier complémentaire ».

L'exploitant a transmis le 11 décembre 2013 le dossier complémentaire.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté modificatif. Ce dernier ne remet pas en cause les autorisations précédemment délivrées.

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale
de La Roche sur Yon

Michel ROSE